Nations Unies A/57/297–S/2002/920

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
12 août 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 78 de l'ordre du jour provisoire*

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 12 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention, dans l'annexe à la présente lettre, des éléments d'information sur le traitement brutal et inhumain infligé par Israël aux étudiants du Golan syrien occupé revenus auprès de leurs familles pendant les vacances d'été (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 78 de l'ordre du jour provisoire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mikhail **Wehbe**

* A/57/150.

02-51996 (F) 130802 130802

Annexe à la lettre datée du 12 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies à propos du traitement inhumain infligé par Israël aux étudiants syriens dans le Golan syrien occupé

Il est de tradition depuis plusieurs années que les étudiants du Golan syrien occupé qui poursuivent des études à l'Université de Damas retournent au Golan par le point de passage de Quneitra pour passer les vacances d'été avec leurs familles. Un premier groupe d'étudiants est parti le 26 juin, un deuxième le 1er juillet et un troisième le 4 juillet 2002. Des étudiants du territoire occupé nous ont informés des brutalités et mauvais traitements subis par leurs collègues, ainsi que des humiliations, des fouilles et des interrogatoires, accompagnés de coups et de véritables passages à tabac.

Dans le premier groupe, l'étudiant Ashraf Ferhat (deuxième année de médecine) a été frappé et a dû subir un interrogatoire, tous ses vêtements, photographies et effets personnels ont été brûlés et il a été détenu pendant cinq heures.

Dans le deuxième groupe, l'étudiant Ata Najib Ferhat, Président du Comité des étudiants du Golan arabe syrien occupé de l'Université de Damas, a été arrêté et accusé de « collaboration avec l'ennemi », après avoir été frappé et insulté, tous ses vêtements et effets personnels ont été brûlés. Cet étudiant est toujours en détention dans de très mauvaises conditions, ses parents s'étant vu interdire absolument de lui rendre visite. Son avocat également n'a pas pu s'entretenir avec lui. Nous n'avons pas encore connaissance du traitement subi par les étudiants du troisième groupe.

Ces traitements inhumains et sauvages infligés par les forces d'occupation israéliennes aux étudiants du Golan syrien occupé contreviennent aux dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, dont l'applicabilité au Golan arabe syrien occupé a été réaffirmée par toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité en date du 17 décembre 1981, ainsi que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, la dernière en date étant la résolution 56/63 du 10 décembre 2001.

La République arabe syrienne exhorte le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les États parties à la quatrième Convention de Genève, tous les autres États et les organisations de défense du droit international humanitaire et des droits de l'homme à intervenir pour mettre fin aux violations inhumaines par Israël des principes les plus élémentaires du droit international et faire libérer les Arabes syriens détenus dans le Golan syrien occupé, y compris l'étudiant Ata Najib Ferhat.